



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

SOMMAIRE DU BIR N°10 DU 18 NOVEMBRE 2024

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	2
INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE - SESSIONS DE DÉCEMBRE 2024 ET JUIN 2025	2
DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	3
CONCOURS « PRIX DE L'ACTION ÉCO-DÉLÉGUÉE DE L'ANNÉE » - ÉDITION 2024-2025	3
DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE	5
COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE D'ACTION SOCIALE (CAAS).....	5
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE.....	6
APPEL À CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ENSEIGNANT DU DISPOSITIF D'AUTORÉGULATION (DAR) AU COLLÈGE PAUL DAUBAREDE DE ST GENIS LAVAL	6

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE - SESSIONS DE DÉCEMBRE 2024 ET JUIN 2025

BIR n°10 du 18 novembre 2024

Réf : DEC8

- **Session de décembre 2024 :**

Par arrêté rectoral du 7 octobre 2024, le registre d'inscription au certificat de formation générale de la session de décembre 2024 est ouvert du jeudi 7 novembre 2024 (9H00, heure de Paris) au mardi 13 novembre 2024 (17h00, heure de Paris).

- **Session de juin 2025 :**

Par arrêté rectoral du 17 octobre 2024, le registre d'inscription au certificat de formation générale de la session de juin 2025 est ouvert du lundi 18 novembre 2024 (9H00, heure de Paris) au vendredi 6 décembre 2024 (17h00, heure de Paris).

DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

CONCOURS « PRIX DE L'ACTION ÉCO-DÉLÉGUÉE DE L'ANNÉE » - ÉDITION 2024-2025

BIR n°10 du 18 novembre 2024

Réf : DOS

Face aux enjeux de la transition climatique et écologique, l'éducation au développement durable (EDD) joue un rôle plus que jamais essentiel. Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse poursuit son engagement, en application du [plan d'action ministériel de juin 2023](#) : « L'École, premier lieu de l'engagement pour la transition écologique ». **Deux dispositifs-clés** sont à l'œuvre: la mise en place des éco-délégués dans les classes et le déploiement de la labellisation E3D des écoles et établissements engagés dans une approche globale de développement durable.

L'édition 2024-2025 est placée **sous le signe de l'Année de la mer**.

Depuis la rentrée 2020, **l'élection d'élèves éco-délégués** est obligatoire dans chaque classe de collège et de lycée. Elle est également recommandée pour les classes de CM1 et CM2 et elle est de plus en plus répandue dans l'ensemble du premier degré.

Depuis son lancement en 2020-2021 par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, en partenariat avec le groupe Bayard Presse, le Prix de l'action éco-déléguée de l'année vise à

- **mieux faire connaître et diffuser le rôle des éco-délégués** dans les établissements scolaires ;
- **encourager et valoriser l'engagement et les actions concrètes des élèves** en faveur de la transition écologique et du développement durable ;
- **mettre en lumière des exemples de projets et de pistes de travail** pour les élèves, les enseignants et l'ensemble de la communauté scolaire, et ainsi contribuer à la mise en œuvre de l'éducation au développement durable.

Le concours est ouvert aux **élèves des écoles, des collèges, des lycées publics de l'Éducation nationale et privés sous contrat d'enseignement général, technologique, professionnel**.

Pour les écoles, la candidature peut aussi être présentée par des élèves particulièrement engagés en faveur de l'environnement et du développement durable puisque la désignation d'éco-délégués n'est pas obligatoire dans le premier degré.

Chaque école ou établissement ne peut présenter qu'une seule candidature.

La présentation vidéo peut aborder différents thèmes comme la préservation de la biodiversité, le développement du bien-être ou de l'efficacité énergétique, la lutte contre le gaspillage alimentaire...

La production

La **vidéo est le support de la candidature** et doit se suffire à elle-même, sans texte de présentation ou notice d'accompagnement, hormis le **formulaire qui donne des précisions sur l'établissement et l'organisation du projet**. Elle présente le projet, les acteurs concernés, les thématiques couvertes et la démarche suivie. Le projet peut être achevé au moment de la participation au concours, ou engagé en s'échelonnant dans le temps.

La **durée de la vidéo est d'une minute et trente secondes (1'30) maximum**, générique compris. Un léger dépassement de quelques secondes est toléré.

Pour permettre une production de qualité, il est possible de bénéficier de conseils techniques (prise de son, montage vidéo), par exemple auprès des **ERUN** dans le premier degré, des équipes du **Clemi** de l'académie, ou dans le cadre d'une collaboration avec des étudiants en **BTS audiovisuel**, ou encore dans le cadre d'une activité culturelle collective mobilisant le **pass Culture...**

Les critères d'appréciation par le jury académique puis national figurent dans le règlement du concours téléchargeable sur le site : <https://eduscol.education.fr/media/61615/download?attachment>

La transmission de la vidéo et du formulaire d'accompagnement

La production et le formulaire doivent être transmis par courriel via la plateforme académique FileSender à l'adresse : dos3-prix@ac-lyon.fr **au plus tard le 24 mars 2025.**

Afin de permettre la diffusion sur des sites à caractère pédagogique, penser à anticiper la distribution et la collecte des formulaires de droit à l'image et à la voix de chaque personne présente, mineure et majeure, sur la vidéo.

Le comité de pilotage académique de l'éducation au développement durable et à la solidarité, siégeant en composition restreinte, se réunira **en avril 2025** pour sélectionner une production dans chacune des catégories, en associant les élus au **Conseil Académique à la Vie Lycéenne** (CAVL).

Par ailleurs, **un prix spécial « Océan »** sera décerné en plus des trois catégories Ecole, Collège et Lycée.

Le jury national examinera **en mai 2025**, les projets sélectionnés par les jurys académiques pour chacune des catégories précitées et établira la liste des lauréats.

La remise des prix nationaux aura lieu **en juin 2025.**

Le détail du calendrier pour l'académie de Lyon sera à consulter à l'adresse suivante: <https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1010>

Chaque participant garantit que la vidéo est une œuvre originale réalisée par ses soins ou par les élèves participants au projet et qu'il n'a introduit dans sa vidéo aucune reproduction même partielle d'œuvres ou d'interprétations protégées au titre du droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur et appartenant à des tiers, ni aucune réminiscence de telles œuvres, susceptible de violer les droits de ces tiers et d'enfreindre la réglementation en vigueur relative notamment à la contrefaçon.

Pour toute information complémentaire sur le déroulement de ce concours et sur le règlement qui s'y rattache, vous pouvez consulter le site académique : <https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1010>

Ou contacter l'équipe de la mission EDD à l'adresse edd-academique@ac-lyon.fr

DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE

COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE D'ACTION SOCIALE (CAAS)

BIR n°10 du 18 novembre 2024

Réf : DAPA

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. Olivier Dugrip, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités
Ou son représentant

M. Thierry Dickelé, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire
Ou son représentant

REPRÉSENTANTS DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
M. Éric Perocheau, FSU	M. Jean-Marc Imatasse, FSU
Mme Virginie Rachet, FSU	Mme Delphine My, FSU
M. Julien Giraud, FSU	M. Cyril Le Henanff-Bertoux, FSU
Mme Nathalie Desseigne, FSU	M. Alfred Zami, FSU
M. Frédéric Arsane, FNEC FP FO	M. Patrick Guiraud, FNEC FP FO
Mme Julie Buffet, CGT Educ'action	M. Ferréol Genesi, CGT Educ'action
Mme Olivia Corbel, UNSA Éducation	Mme Isabelle Cert, UNSA Éducation

REPRÉSENTANTS DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

• Section M.G.E.N de l'Ain

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
M. Yannick Lambert M. Jean Pol Gérault	Mme Huguette Jolivet M. Christian Morrier

• Section M.G.E.N de la Loire

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
M. Yves François Garnier M. Éric Choretier	Mme Annie Pinatel Mme Sylvie Charre

• Section M.G.E.N du Rhône

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Mme Frédérique Demarest Mme Valérie Haelewyn Mme Françoise Ritter	Mme Christiane Szczepanik Mme Marie-Gabrielle Legeay M. Bruno Gueye

Chaque membre titulaire mentionné a un suppléant qui le remplace en séance en cas d'absence. Le mandat court jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE**

**APPEL À CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ENSEIGNANT DU DISPOSITIF D'AUTORÉGULATION (DAR)
AU COLLÈGE PAUL DAUBAREDE DE ST GENIS LAVAL**

BIR n°10 du 18 novembre 2024
Réf : DSDEN 69

Vous retrouverez la fiche de poste et les modalités de candidatures en annexe du BIR.